



BONDPARTNERS SA, Lausanne

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont invités à participer à la

46ème Assemblée Générale Ordinaire

qui se tiendra le mercredi 22 mai 2019, à 16h30
(ouverture du bureau à 16h00)
au Beau-Rivage Palace, Place du Port 17-19, 1006 Lausanne/Ouchy

Ordre du jour et propositions du Conseil d'administration:

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 23 mai 2018
- Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée d'approuver ledit procès-verbal.
2. Approbation du rapport annuel de l'exercice 2018
- Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée d'approuver son rapport annuel.
3. Approbation des comptes annuels pour l'exercice 2018 ; rapport de l'Organe de révision sur les comptes annuels
- Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée d'approuver les comptes annuels de Bondpartners SA arrêtés au 31 décembre 2018.
4. Décision relative à l'emploi du bénéfice résultant du bilan au 31 décembre 2018
- Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée de répartir le bénéfice au bilan de la manière suivante :

Perte de l'exercice 2018 :	Fr.	-514'703
Solde reporté de l'année précédente :	Fr.	<u>1'241'697</u>
Montant à disposition de l'Assemblée générale :	Fr.	726'994

Distribution d'un dividende ordinaire de 10% sur le capital-actions (actions nominatives et au porteur) :	Fr.	550'000
Report à compte nouveau :	Fr.	<u>176'994</u>
Total :	Fr.	726'994

Sous réserve de l'acceptation de cette proposition, la distribution suivante sera versée dès le 29 mai 2019 sur présentation du coupon No 21 :

	<u>par action</u> <u>au porteur</u>	<u>par action</u> <u>nominative</u>
Dividende 2018 brut par action :	Fr. 10.00	Fr. 1.00
Sous déduction de 35% d'impôt anticipé :	<u>Fr. 3.50</u>	<u>Fr. 0.35</u>
Montant net :	Fr. 6.50	Fr. 0.65

5. Décharge aux membres du Conseil d'administration

- Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée de donner décharge aux membres du Conseil d'administration pour l'exercice 2018.

6. Elections des Membres du Conseil d'administration

- Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée d'élire par un vote individuel, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire suivante, les Membres suivants :

6.1 M. Stéphane Bise

6.2 M. Edgar Brandt

6.3 M. Régis Menétrey

6.4 M. Antoine Spillmann

6.5 M. Jean-Luc Strohm

6.6 M. Christian Plomb en qualité de Président.

7. Election du Représentant indépendant

- Le Conseil d'administration propose d'élire Me Eric Ramel, Avocat à Lausanne, en qualité de Représentant indépendant et ce jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire suivante.

8. Election de l'Organe de révision

- Le Conseil d'administration propose d'élire KPMG en qualité d'Organe de révision de la Société pour l'exercice clôturant au 31 décembre 2019.

9. Divers

Documentation, droit à participer et voter, représentation

Cette publication fait office de convocation aux Actionnaires.

Le rapport détaillé de gestion, qui comprend le rapport annuel 2018, les comptes annuels statutaires (comprenant le bilan, le compte de résultat, l'état des fonds propres et l'annexe), ainsi que le rapport de l'Organe de révision, sont mis à disposition des Actionnaires, pour consultation, à partir du 22 avril 2019 au siège de la Société, Avenue de l'Elysée 24 à Lausanne.

Les détenteurs d'actions au porteur qui souhaitent participer à l'Assemblée générale ou s'y faire représenter, pourront retirer la carte d'admission au plus tard le **15 mai 2019** auprès de la Banque Cantonale Vaudoise et ses succursales, ou auprès du siège de la Société, moyennant dépôt des actions ou contre remise d'une attestation certifiant que les actions ont été déposées auprès d'une banque. Les actions doivent demeurer en dépôt jusqu'au lendemain de l'Assemblée générale. Demeurent réservés les articles afférents de la LF sur la mise en œuvre des recommandations du GAFI.

L'Assemblée générale a désigné en mai 2018 Maître Eric Ramel, avocat, rue de Bourg 20, 1003 Lausanne, en tant que Représentant indépendant (689c CO) pour la présente AG. Les Actionnaires souhaitant se faire représenter par ce dernier peuvent lui faire parvenir, jusqu'au **15 mai 2019** au plus tard, leur carte d'admission munie de leur procuration et de leurs instructions de vote. A défaut d'instructions précises de vote, ou d'autorisation de voter dans le sens des propositions du Conseil d'administration, le Représentant indépendant s'abstiendra.

Bondpartners SA laisse également à ses actionnaires la possibilité de communiquer leurs décisions par voie électronique, par le biais du site Web (www.votebpl.com) dédié à cet usage. Par ce moyen, les actionnaires pourront donner procuration au Représentant indépendant et lui communiquer leurs instructions de vote en ligne, selon les mêmes principes. Le délai pour transmettre vos instructions de vote au Représentant indépendant par voie électronique est fixé au 21 mai 2019 au plus tard. Pour toute question concernant notre plateforme www.votebpl.com, veuillez nous contacter par courriel à l'adresse info@bpl-bondpartners.ch ou par téléphone au +41 21 613 43 43.

Les Actionnaires souhaitant donner procuration à un autre Actionnaire sont priés de remplir la procuration figurant au recto de la carte d'admission et de la transmettre directement à l'Actionnaire ainsi mandaté avec leurs instructions de vote. A défaut d'instructions précises de vote, ou d'autorisation de voter dans le sens des propositions du Conseil d'administration, le représentant (actionnaire) s'abstiendra.

Les Actionnaires souhaitant communiquer leurs demandes d'inscription de points à l'ordre du jour et leurs propositions y afférentes sont priés de les faire parvenir au siège de la Société, Avenue de l'Elysée 24, CH-1001 Lausanne, jusqu'au 15 mai 2019 au plus tard.

BONDPARTNERS SA

Le Président du Conseil d'administration Christian Plomb	Le Secrétaire du Conseil d'administration Olivier Perroud
--	---

Lausanne, le 12 avril 2019